

**Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton de**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 081-218102283-20260602-25_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JEANJACQUES, Maire.
Date de convocation : le 26 mai 2026

Nombre de conseillers : en exercice 11, 08 présents, 09 votants.	
<u>Présents</u> : Hervé JEANJACQUES Martine ESCUDIÉ Béatrice RAMIREZ Jean-Pierre MAZERAN Christophe MENARDI Mossad KHIMOUN Graziella FERNANDEZ Nathalie NOUVIALE	<u>Absent excusé</u> : Valérie RAMONÈDE (pouvoir Hervé JEANJACQUES) Jean-Philippe VERNHÈRES Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Béatrice RAMIREZ

Délibération n° 25/2026 – Adhésion au groupement de commandes pour les accords-cadres à bons de commande relatifs aux fournitures de voirie

Monsieur le Maire explique que depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type d'accords-cadres seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

APPROUVE la participation de la commune au groupement pour les accords-cadres suivants :

**Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton de**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 081-218102283-20260602-25_2026-DE

SLO

- Lot n°1 – Produits composites pour le revêtement
- Lot n°2 – Liants hydrocarbonés
- Lot n° 3 – Gravillons classe B
- Lot n° 4 – Granulats et matériaux naturels
- Lot n° 5 – Fourniture VRD
- Lot n° 6 – Bétons

APPROUVE la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

DÉSIGNE la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

Ainsi fait et délibéré à Roquemaure (Tarn), les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Hervé JEANJACQUES



Le Secrétaire,

Béatrice RAMIREZ

B. Ramirez